

ANNEE 2021

**SEANCE PUBLIQUE
DU 30 JUIN 2021**

Délibération n°

2021062

Date de convocation : 24/06/2021

Date d'affichage : 05/07/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	19
Pouvoirs	:	1
Nombre de votants	:	20

Vote : 20
Pour : 20
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 24 juin 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 24 juin 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA (arrivé à 19h45).

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECARTE, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Laure TREMOUILLE, Nathalie HARAN, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mmes Guénaël LE CAM, Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER) & Ms Christian GARRIGUES, Philippe BIGOTEAU.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

OJ n°6 : Décision modificative n°1

Budget annexe centre de loisirs

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances et aux ressources humaines

L'exécution du budget annexe du centre de loisirs nécessite une ouverture de crédits au compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs), il est proposé au Conseil municipal d'autoriser cette ouverture de crédits et d'ajuster les dépenses de fonctionnement en conséquence.

Le détail figure dans le tableau ci-après.

▪ **Dépenses de fonctionnement :**

chapitre	Libellé chapitre	Article	Montant proposé
67	Charges exceptionnelles	673 Titres annulés (sur exercice antérieurs)	+ 100€
011	Charges à caractère général	6248 Divers	- 100€
TOTAL D.M Dépenses de fonctionnement			0.00€

Point Budget :

Chap.	Montant budgétisé au BP	Montant DM1	Montant budget après DM1
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
67	0 €	+ 100 €	100 €
011	58 530 €	- 100 €	58 430 €

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- 1) D'accepter d'apporter au Budget primitif 2021 du budget annexe centre de loisirs, les transferts de crédit à l'intérieur de la section de fonctionnement, dans le sens des dépenses ;
- 2) d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE :

- les transferts de crédits proposés,
- Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

Fait à Bassussarry, le 30 juin 2021.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

